REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE MARLY

MARLY, le 29 septembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023 Sous la Présidence de Odile JACOB-VARLET Vice -Présidente du C.C.A.S. Adjointe au Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	Etaient présents :	MM. LEFEBVRE, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes. FRANCFORT, JACOB-VARLET,
Nombre de suffrages exprimés	: 08		MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	Absents excusés :	M. HORY, (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme KUNTZ (délégation à Mme MOREAU)
		Absentes :	Mmes HANSE, HETHENER, NOEL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 20 septembre 2023

XXXII -Résidence les Hortensias : modification du contrat de séjour

Le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration d'apporter des modifications au contrat de séjour afin de le remettre à jour.

◆ page 6 : RESTAURATION

<u>ajouter</u>

« . En cas d'hospitalisation ou de rendez-vous médical urgent, merci de bien vouloir présenter un justificatif au bureau afin que le repas ne soit pas facturé par notre prestataire. »

◆ page 7 : DEPOT DE GARANTIE

remplacer

« cautionnement »

par

« dépôt de garantie »

◆ page 8 : CONDITIONS DE RESILIATION DU CONTRAT

ajouter

« La date de sortie du résident correspond à l'état des lieux de sortie de son logement »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

d'ACCEPTER les modifications apportées au contrat de séjour de la Résidence Autonomie « Les Hortensias »

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 29 septembre 2023 Pour extrait conforme, Marly, le 29 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Accusé de réception en préfecture 057-265703009-20230927-32-2023-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023